MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Talents
du service public

« Tous les citoyens sont admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
du 26 août 1789

« Dans notre recrutement, notre formation, nous avons plutôt reculé durant ces dernières décennies par rapport à la situation du début de la Vème République. Ce ne sont plus des filières méritocratiques où quand on vient d'une famille d'ouvriers, de paysans, d'artisans, on accède facilement à l'élite de la République, ça n'est plus si vrai. »

Emmanuel Macron
25 avril 2019

ÉDITO

Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation
et de la fonction publiques

La crise sanitaire éprouve durement notre jeunesse. Elle a interrompu ces derniers mois pour beaucoup d'entre eux des projets, remis en cause des ambitions. Mais, au-delà, elle est le révélateur d'un malaise beaucoup plus profond, qui s'aggrave : une partie d'entre elle ne croit plus en ses chances au sein de la République.

Notre fonction publique doit redevenir le symbole qu'elle a été durant près d'un siècle : un élément fondateur de notre ascenseur social républicain, un lieu de sens et de service de l'intérêt général.

Elle doit, par des mesures fortes, renouer avec la promesse de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : tous les Français ont une place dans notre service public.

Tous ceux qui aspirent à servir l'intérêt général – qu'ils soient dans les quartiers, dans la périphérie des villes ou dans nos campagnes – doivent avoir cette chance. Il est plus que jamais de notre responsabilité d'aller chercher ces talents partout en France, dans les collèges, les lycées, dans les universités, de lutter contre l'autocensure qui mine leur ambition, de les accompagner vers les concours de notre fonction publique. Notre ambition est de trouver et de former des hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays.

Tel est le sens des mesures concrètes que le Président de la République annonce aujourd'hui à l'Institut régional d'administration de Nantes et que je suis fière de porter. C'est un message d'espoir à notre jeunesse, c'est le signe que la promesse républicaine qui récompense le mérite est bien vivante, que notre fonction publique sait se réinventer pour s'enrichir des talents de 2021, dans toute leur diversité.

Talents
du service public

SOMMAIRE

Talents du service public en bref 9

Les Cordées du service public 12

Les Prépas Talents 15

Les Concours Talents 21

TALENTS
DU SERVICE PUBLIC

Deux objectifs

LUTTER CONTRE L'AUTOCENSURE FACE AUX CONCOURS

Le déficit d'information sur les métiers, les modalités et les voies d'accès à la fonction publique conduit à une autocensure des jeunes, même lorsqu'ils sont diplômés d'un cursus universitaire.

Une étude de 2016 montre que seul un jeune sur dix en cursus universitaire envisage de présenter un des concours de la fonction publique : 21% estiment que ces concours seraient trop sélectifs et 17% qu'ils ne sont pas suffisamment diplômés pour les concours visés.

DIVERSIFIER NOTRE HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Les lauréats des concours externes de la haute fonction publique sont moins divers socialement depuis 15 ans.

Par exemple la proportion d'élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 2019 ayant un père ouvrier est de 1%. En comparaison, la proportion d'élèves ayant un père exerçant une profession intellectuelle supérieure est en moyenne de 73%.

À l'Institut national des études territoriales (INET), la proportion d'élèves ayant un père exerçant une profession intellectuelle supérieure est en moyenne de 67%.

Talents du service public

Une opportunité pour nos jeunes et pour notre fonction publique

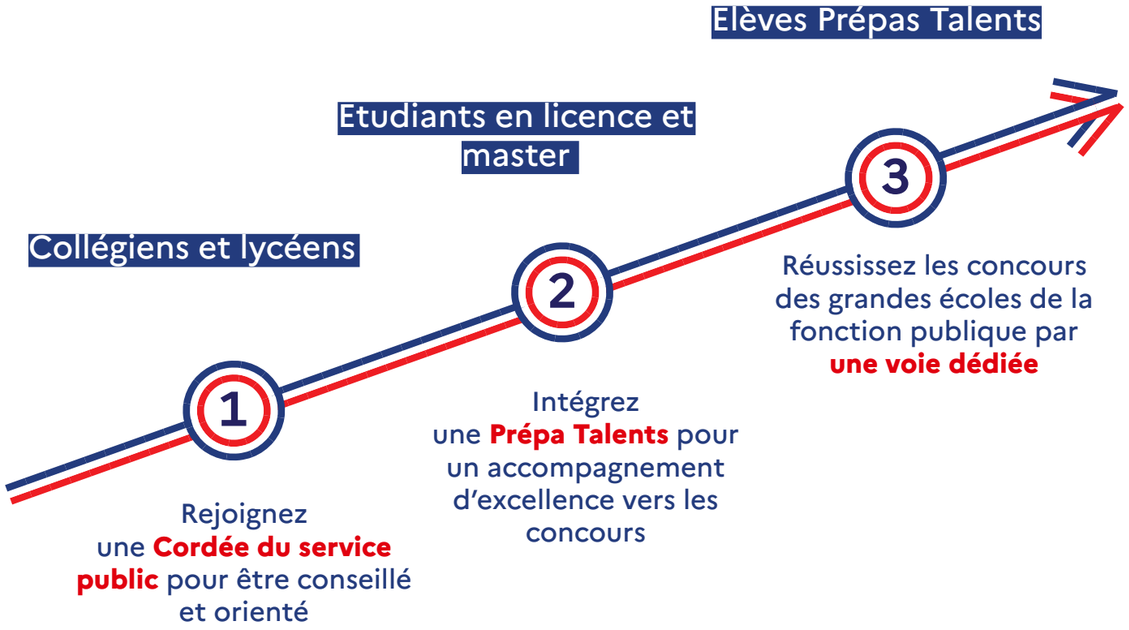

LES CORDÉES DU SERVICE PUBLIC

DÈS LA FIN DU COLLÈGE, ORIENTER LES TALENTS ET LES ACCOMPAGNER

Les Cordées du service public

Les Cordées du service public sont la déclinaison pour les métiers de la fonction publique des Cordées de la réussite, dispositif favorisant l'égalité des chances porté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce dispositif, qui s'appuie sur des partenariats entre des collèges, lycées et des écoles de service public, vise à accroître l'ambition scolaire des jeunes «encordés», à lever l'autocensure, et à les accompagner vers les formations et les concours du secteur public.

Le dispositif est destiné en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée, et même à des étudiants en licence.

Les participants bénéficient d'un conseil en orientation personnalisé qui est un puissant levier d'égalité des chances.

Les jeunes des Cordées seront accompagnés par des élèves des écoles de service public ou des fonctionnaires dans leur projet d'orientation et leur découverte des carrières publiques.

Il prendra différentes formes : tutorat, mentorat, stages dans des administrations.

Toutes les écoles de service public vont s'engager dans la démarche pour encorder 3500 élèves dès 2021. Une charte des Cordées du service public sera élaborée par le ministère de la transformation et de la fonction publiques.

LES PRÉPAS
TALENTS DU SERVICE PUBLIC

DÈS SEPTEMBRE 2021,
UNE FORMATION D'EXCELLENCE
DANS LES ÉCOLES ET DANS LES UNIVERSITÉS

Talents
du service public

1700 places

seront offertes en 2021 dans les **Prépas Talents** destinées aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours donnant accès aux postes d'encadrement de la fonction publique.

Ces classes préparatoires seront présentes sur tout le territoire, intégrées soit à des écoles de service public, soit à des universités, à des instituts d'études politiques, ou à des CPAG ou IPAG. * Elles s'appuient sur le réseau existant des classes préparatoires intégrées des écoles de service public, qui offrent actuellement 700 places.

Ce seront donc désormais

1 000 places supplémentaires par rapport à 2020

qui seront créées dès la rentrée 2021 grâce à un financement du ministère de la transformation et de la fonction publiques.

Les étudiants seront sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour les établissements candidats à accueillir ces classes. Dès le mois d'avril, la liste des nouvelles Prépas Talents du service public sera publiée par la ministère de la transformation et de la fonction publiques.

L'objectif du gouvernement est que chaque région compte au moins deux Prépas Talents afin de rapprocher ces formateurs des étudiants de tous les territoires.

Les équipes pédagogiques des Prépas Talents seront formées de fonctionnaires et hauts-fonctionnaires qui dispenseront des enseignements professionnalisants (mises en situation, méthodologie des épreuves, cas pratiques...) et d'universitaires pour les matières académiques (droit, économie, finances publiques, langue, etc.).

Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs.

Chaque étudiant inscrit en Prépa Talents sera soutenu financièrement pendant sa formation par une bourse dédiée afin de pouvoir se consacrer entièrement à cette préparation exigeante. Il pourra également bénéficier d'un soutien pour le logement ou la restauration.

La bourse **Prépa Talents** :

2000 €

en 2020

4000 €

dès la rentrée 2021

* Centre de Préparation à l'Administration Générale et Institut de Préparation à l'Administration Générale

Des Prépas Talents partout en France

Les classes préparatoires intégrées en 2020

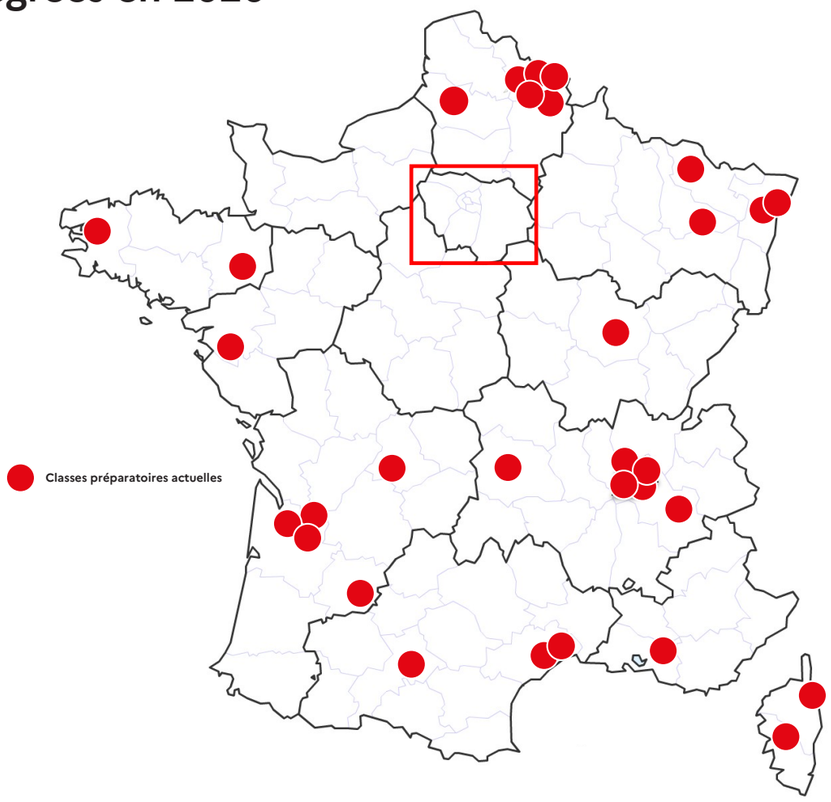

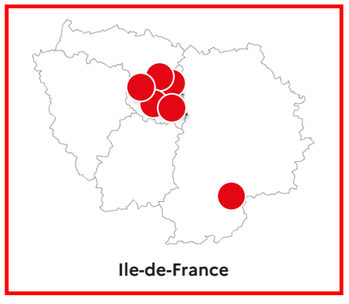

Implantations cibles indicatives des nouvelles Prépas Talents en 2021

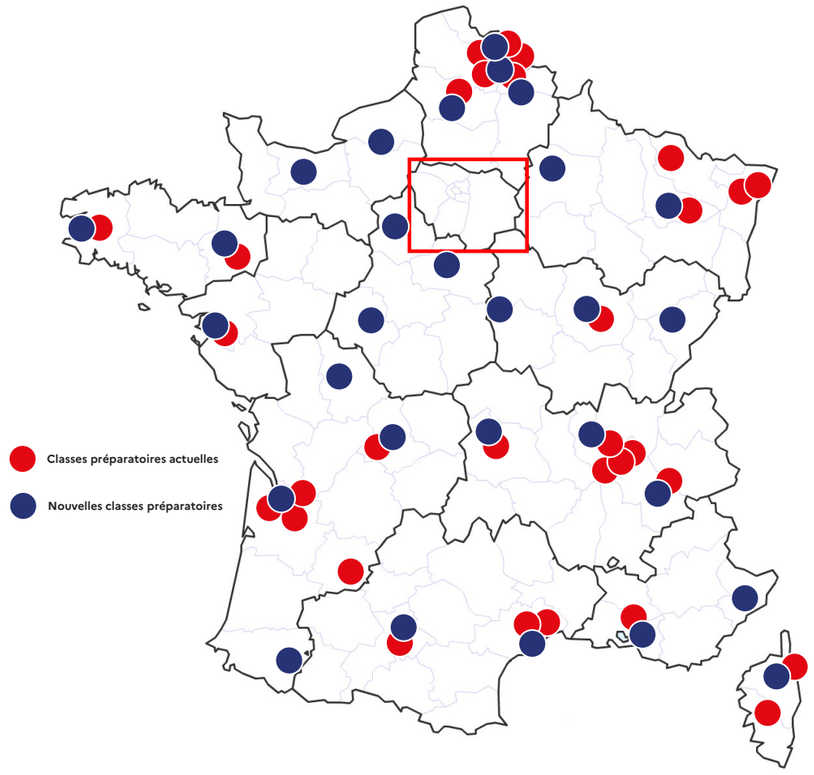

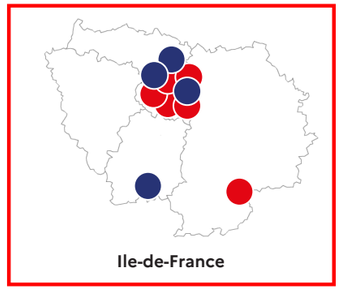

Renforcement du tutorat

Le rôle des tuteurs, qui font figure de «rôles modèles» pour les jeunes, est essentiel auprès des élèves et des étudiants des Cordées du service public, comme de ceux des Prépas Talents du service public. Il doit être renforcé.

Les élèves des différentes écoles de service public devront ainsi assurer dès 2021 des actions de tutorat au bénéfice de ces jeunes.

Les agents publics participent par ailleurs à de telles actions via des associations oeuvrant en matière d'égalité des chances. Elles seront associées à l'ensemble du programme Talents du service public par la conclusion de conventions avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques, les écoles de service public ou les Prépas Talents.

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques va créer en avril 2021, afin d'amplifier cette dynamique, une nouvelle plateforme. Elle visera à mettre en relation les fonctionnaires et hauts-fonctionnaires volontaires avec des jeunes qui souhaitent des informations sur les concours et les métiers de la fonction publique.

LES CONCOURS
TALENTS DU SERVICE PUBLIC
UNE NOUVELLE VOIE D'ACCÈS À LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE

15% de places créées pour 6 concours dès 2021

Dès cette année, une nouvelle voie d'accès à 6 concours de la fonction publique est ouverte à titre expérimental entre 2021 et 2024.

Cette nouvelle voie d'accès est destinée aux élèves des Prépas Talents du service public et des classes préparatoires intégrées des trois années précédentes.

5 écoles : Ecole nationale d'administration, Institut national des études territoriales, Ecole des hautes études de santé publique, Ecole nationale supérieure de la police, Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

6 concours : ENA, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, commissaire de police, directeur des services pénitentiaires.

Le nombre de places dédiées à ce concours sera compris entre **10 et 15 % des places offertes aux concours externes**, soit par exemple 6 places pour le concours de l'ENA ou 5 places pour le concours de commissaire de police.

Ces places seront créées en supplément de celles déjà offertes aux concours externes.

Les candidats seront évalués par le même jury de concours que les candidats du concours externes (ouvert aux candidats diplômés de l'enseignement supérieur). Ils passeront les mêmes épreuves.

Les listes des candidats admissibles et admis seront publiées sans distinguer la voie d'accès choisie.

Par ailleurs, le ministère de la transformation et de la fonction publiques met en place deux mesures pour renforcer les chances de réussite de tous les candidats aux concours :

- les limitations du nombre de participations aux concours des trois versants de la fonction publique seront supprimées en 2021.

- une revue des épreuves des concours de la fonction publique sera conduite en 2021 afin d'en réduire le nombre, et d'éliminer les éventuels biais discriminants.

Une diversité de métiers

Commissaire de police

Directeur d'un centre pénitentiaire

Directeur des ressources humaine d'une commune de + de 40 000 habitants

Directrice d'hôpital

Magistrat de la Cour des comptes

Directrice d'EHPAD

Directrice de l'aménagement urbain et de l'environnement d'une commune de + de 80 000 habitants

Contact

Ministère de la transformation
et de la fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 Paris

presse.mtfp@transformation.gouv.fr
01 53 18 42 62